

Les collectivités locales, nouvel acteur du monde rural au Bénin

► ORGANISATIONS PAYSANNES

Simon-Narcisse Tomety, consultant-chercheur. 1ifad2001@yahoo.fr

LA DÉCENTRALISATION constitue une opportunité pour le renforcement de l'insertion des OP dans les espaces décisionnels aux niveaux national et sous-régional comme dans leurs localités. Qu'en est-il au Bénin ? Narcisse Tomety, consultant-chercheur béninois spécialiste de la décentralisation et de la structuration du monde rural, présente ici son point de vue.

AU BÉNIN, la loi a prescrit l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de développement par le conseil communal. Ces plans visent des innovations intéressantes dont l'aménagement du territoire, le cofinancement des investissements, la mobilisation de ressources fiscales locales, la qualité de la gouvernance, la culture de résultats, la culture évaluative, l'obligation de rendre comptes, le droit d'interpellation des élus, l'intercommunalité, etc. Autant d'enjeux institutionnels qui amorcent enfin un véritable management public du territoire. Dans ce nouveau panorama, quelle est la place des OP ?

Les organisations paysannes doivent-elles s'intéresser aux politiques publiques locales ? La commune dans le monde rural béninois a pris place dans un paysage institutionnel déjà fortement structuré par les pouvoirs traditionnels, les partis politiques,

les organisations paysannes, les associations locales de ressortissants, les administrations publiques déconcentrées, les projets de développement, les ONG d'appui, etc. Dans ce contexte,

bien que *le pluralisme politique existe au sein des OP béninoises*, il n'y a pas eu de *stratégie politique paysanne concertée de conquête du pouvoir local*. À la suite des premières élections déroulées en décembre 2002, les rares leaders paysans qui ont émergé l'ont généralement été sur la base d'ambition et de positionnement personnels. Ces paysans conseillers communaux sont loin de traduire une *vision paysanne du développement communal*.

Les élections locales ont échappé aux OP parce que leurs leaders n'ont pas su distinguer la politique politicienne

au niveau national de la politique de gestion des affaires publiques locales. Les partis politiques étant constitués sur la base du clientélisme ethno-régionaliste, voyant le pouvoir local et l'électorat leur échapper, ont investi les campagnes avec leurs réseaux de faiseurs d'opinions pour se positionner sur les listes électorales. Pourtant, la loi autorise des candidatures indépendantes. En terme de représentation, cette première élection communale fut un rendez-vous manqué pour les OP et il n'est pas certain que les leçons aient été tirées pour l'avenir.

Les communes en milieu rural sont très fragiles faute de ressources humaines et financières et surtout, faute de volonté politique au sommet de l'État en adéquation avec les compétences transférées. Ce contexte difficile est la conséquence directe de la mauvaise gestion des finances publiques et du secteur agricole en particulier. Aujourd'hui, la fonctionnalité et la visibilité des communes battent de l'aile, et les élus craignent un « tsunami électoral » lors des prochaines échéances.

Les problèmes des communes découlent des crises des filières agricoles, d'une faible monétarisation du monde rural, de la mévente due à la concurrence des produits locaux par des produits d'importation de substitution (volailles, huiles, riz, fruits, etc.), de la faiblesse du tarif extérieur commun, d'une culture fiscale rurale naissante et non articulée avec l'habitude dominante de contribution volontaire et anonyme des populations aux réalisations sociocommunitaires. Ce cocktail de dysfonctionnements affecte les capacités contributives des paysans au développement local.

Pour une communalisation réussie, il faut un cadre institutionnel local intégrateur. Certains espaces de dialogue et de plaidoyer comme les Conseils départementaux de concertation et de coordination (CDCC) institués

par la loi ont réservé un siège aux OP aux côtés des élus et de l'autorité de tutelle. Certains préfets et maires, sur leurs propres initiatives, ont institué le « forum des acteurs » regroupant les communes, les services déconcentrés de l'État, toutes les ONG d'appui, les réseaux d'organisations de la société civile locales et les projets de développement. Plus innovante est l'initiative de certains maires comme celui de Glazoué qui a dégagé des ressources budgétaires pour recruter des techniciens de l'agriculture afin de relancer certaines productions (riz, igname, élevage, coton, etc.) susceptibles d'accroître les revenus des producteurs et les recettes fiscales de la commune. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de mise en œuvre du volet agricole du plan de développement de la commune. N'en demeure pas moins vrai que le déficit de visibilité sur l'offre des administrations gouvernementales lors des processus de planification et de programmation annuelles justifie en partie cette initiative. Il est urgent que l'État mette fin à l'inexistence de politique nationale de décentralisation et de déconcentration pour soutenir le cadre juridique de la communalisation.

Les OP doivent cesser d'être des forces politiques qui s'ignorent. Leur engagement dans la communalisation est nécessaire pour refonder l'État à partir du local. Le local est le lieu où la politique de développement doit étouffer la politique politicienne qui ne sert qu'à distraire le plus souvent les ressources publiques et à diviser les communautés à la base. Un sursaut des OP est indispensable pour la réussite des politiques de décentralisation en Afrique. Aussi, est-il impérieux que les programmes d'appui au développement rural intègrent des volets relatifs au renforcement des capacités des OP sur cet enjeu, car la décentralisation reste le ferment d'une renaissance de l'intérêt général. ■

« LA COMMUNE DANS LE MONDE RURAL

BÉNINOIS A PRIS PLACE DANS UN PAYSAGE

INSTITUTIONNEL DÉJÀ FORTEMENT

STRUCTURÉ »